

Toute reproduction est interdite.

TRÉSORERIE



LE FLÉAU DES RETARDS DE PAIEMENT TOUJOURS VIVACE EN FRANCE

Selon l'Observatoire annuel 2017 des délais de paiements, 43,6 % des entreprises françaises paient leurs fournisseurs à l'heure et une facture sur sept n'est pas payée... Même si des progrès ont été accomplis, les retards de paiements seraient à l'origine, en France, de la défaillance d'une entreprise sur trois et de plus de 50 000 emplois menacés. Un vrai fléau que certaines entreprises ont décidé de combattre...

« Tous les jours, des PME disparaissent en raison d'entreprises qui "oublent" de payer leurs fournisseurs », expliquait le médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet, lors de la 5e édition des Assises des délais de paiement. Certaines pourtant ont pris ce fléau à bras le corps en mettant en place des procédures pour rationaliser et réduire les délais de paiement de leurs fournisseurs. Pour Crédit Agricole Centre Est (CACE) qui a été nommé lauréat du prix ETI-grand groupe lors des Assises des délais de paiement, l'objectif, en réduisant les délais de paiement, était de favoriser le développement des territoires d'implantation de la banque. Elle a réduit ses délais de paiement de 6 jours en deux ans, avec un délai moyen pour 2017, de 26,9 jours.

« Nous avons conçu un plan d'action sur trois ans dont la première briq

ue a été posée en 2016 par la dématérialisation et la simplification des circuits de valida-

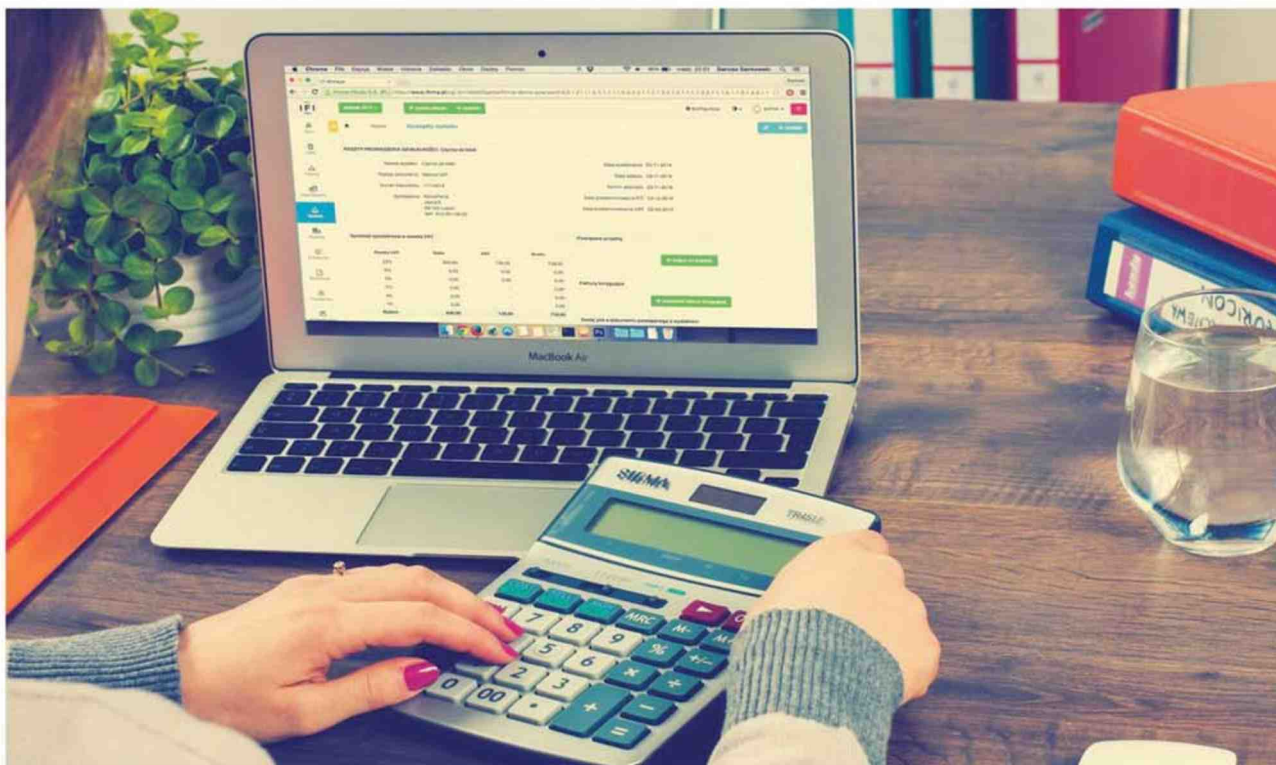
tion des factures », explique François-Xavier Tesson, responsable comptabilité et fiscalité de la banque mutualiste. Auparavant, les factures circulaient en format papier pour validation et la banque gérait des factures qui s'éparpillaient dans l'entreprise. « Aujourd'hui, les factures sont scannées et lues par notre logiciel pour des mises à disposition sur une interface Web. Elles sont donc disponibles pour un paiement immédiat. La première année, cette refonte nous a fait gagner 3 jours dans les délais de paiement. »

●
SELON L'OBSERVATOIRE ANNUEL
2017 DES DÉLAIS DE PAIEMENTS,
43,6% DES ENTREPRISES
FRANÇAISES PAYENT LEURS
FOURNISSEURS À L'HEURE.

Des actions mises en place pour un suivi en temps réel

De manière globale, le délai de règlement des fournisseurs est aujourd'hui de 51 jours en moyenne et le délai d'encaissement clients se fixe à 44 jours. Ces chiffres issus de l'Observatoire ne doivent toutefois pas masquer la forêt. Le délai de paiement imposé par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 est fixé à 30 jours et ne peut pas dépasser 60 jours en cas d'accord entre les parties. Signe que même une entreprise moyenne se montrera meneuse pour le respect des fournisseurs. Le groupe Equity, lauréat dans la catégorie prix PME, affiche un délai moyen de 5,25 jours avant l'échéance contractuelle et 100 % payées à l'échéance. Le secret du groupe de conseil en informatique : des actions mises en place pour un suivi en temps réel de l'avancement du traitement des factures via un ERP depuis janvier 2018. Procédure à laquelle s'est ajoutée une identification des interlocuteurs dédiés à chaque étape du processus chez les clients et les fournisseurs.

Côté CACE, la banque a travaillé sur le suivi des délais de paiement. Jusqu'à présent, elle ne suivait qu'un seul indicateur, le délai entre la réception de la facture et son paiement. « Or notre objectif est d'être performant au re-



gard du délai réglementaire qui court à partir de l'émission de la facture jusqu'à son paiement, souligne François-Xavier Tesson. Notre nouvel indicateur prend donc désormais en compte l'écart entre la date d'émission de la facture et son règlement. Il est intégré dans le tableau de bord mensuel remis à la direction générale. »

La trésorerie nette libérée pour les entreprises serait de 16 Md€...

Le ministère de la Culture, lauréat de l'organisme public de la 5^e édition des prix des Assises des délais de paiement, portait encore en 2014 un bonnet d'âne des mauvais payeurs avec un délai de paiement de 52 jours. Trois ans plus tard, les équipes l'a réduit de 60 % avec une moyenne de 20,2 jours en 2017. « Grâce à la dématérialisation des factures, nous gagnons deux jours de délais de paiement », souligne Carole Robin, cheffe du bureau de la qualité comptable au ministère de la Culture. Résultat : 53 % des factures sont aujourd'hui dématérialisées et 60 % le seront à la fin de 2018. Des mesures saines quand on pense que « chaque année, les retards de paiements seraient à l'origine d'une défaillance d'entreprise sur trois et de plus de 50 000 emplois menacés », rappelle Thierry Million, directeur des études chez **Altarea**. Les sommes engagées sont vertigi-

neuses : le crédit entre entreprises en France représente 635 Md€ soit environ un tiers du PIB de la France. Si l'ensemble des créances clients et des dettes fournisseurs étaient payées à 60 jours, le montant de la trésorerie nette libérée pour les entreprises serait de 16 Md€.

●
: EN FRANCE, LE CRÉDIT
INTERENTREPRISES REPRÉSENTE
635 MD€ SOIT ENVIRON
UN TIERS DU PIB.

Dans cette logique, la métropole toulousaine, qui a obtenu le prix territoire, a réduit de moitié ses délais de paiement en deux ans mais va encore plus loin dans ces bonnes pratiques : elle propose depuis 2015 30 % d'avances aux fournisseurs entreprises du BTP pour tout marché inférieur à 1 M€ HT. En 2017, ces avances ont représenté 31 M€ dont 12,7 M€ pour les PME/TPE.

Une facture sur sept n'est pas payée

« En France, une facture sur 7 n'est pas payée. Lorsqu'on soulève le capot, on s'aperçoit que si certaines entreprises font exprès de ne pas payer, ce n'est pas le cas pour la majorité, ex-

plique Pierre Pelouzet. Des systèmes de contrôle très rigides bloquent souvent le paiement des factures qui ne respectent pas les paramètres de facturation. » Aujourd'hui, le délai de résolution des anomalies s'est amélioré en passant de 51 à 47 jours selon le baromètre dédié aux factures des PME déclarées non conformes par les donneurs d'ordres.

Pour le CACE enfin, le vaste programme immobilier de rénovation des agences a été aussi une occasion de réduire encore et rationaliser les délais de paiement. « Nous avons travaillé avec nos fournisseurs pour établir des modalités de facturation type car l'objectif était d'éviter le blocage des factures à cause d'un formalisme pas entièrement respecté ou d'une mention oubliée, précise François-Xavier Tesson. Car une facture bloquée accumule un retard de paiement. » Or, sur un total de 20 000 factures par an et de 1 500 fournisseurs, ces factures bloquées pouvaient représenter un manque à gagner pour le fournisseur mais aussi un surcroît de travail pour la banque. Désormais, elle communique aux fournisseurs les mentions obligatoires pour les factures et les pourcentages d'intervention intermédiaires. Enfin, conclut le responsable de la comptabilité, « nous sommes en train de mettre en place une plate-forme de dépôt des factures numériques qui sera effective d'ici à la fin de l'année ».